

### 3.3 Les enjeux et sensibilités de l'aire rapprochée

L'aire d'étude rapprochée correspond à l'échelle de réflexion de la composition paysagère : le projet éolien s'y inscrira en globalité dans le paysage. Pour construire un projet cohérent, nous définirons préalablement les structures paysagères qui composent le territoire, les perceptions visuelles sensibles depuis les lieux de vie et les axes de circulation principaux et nous décrirons les éléments patrimoniaux, emblématiques et touristiques de cet espace.

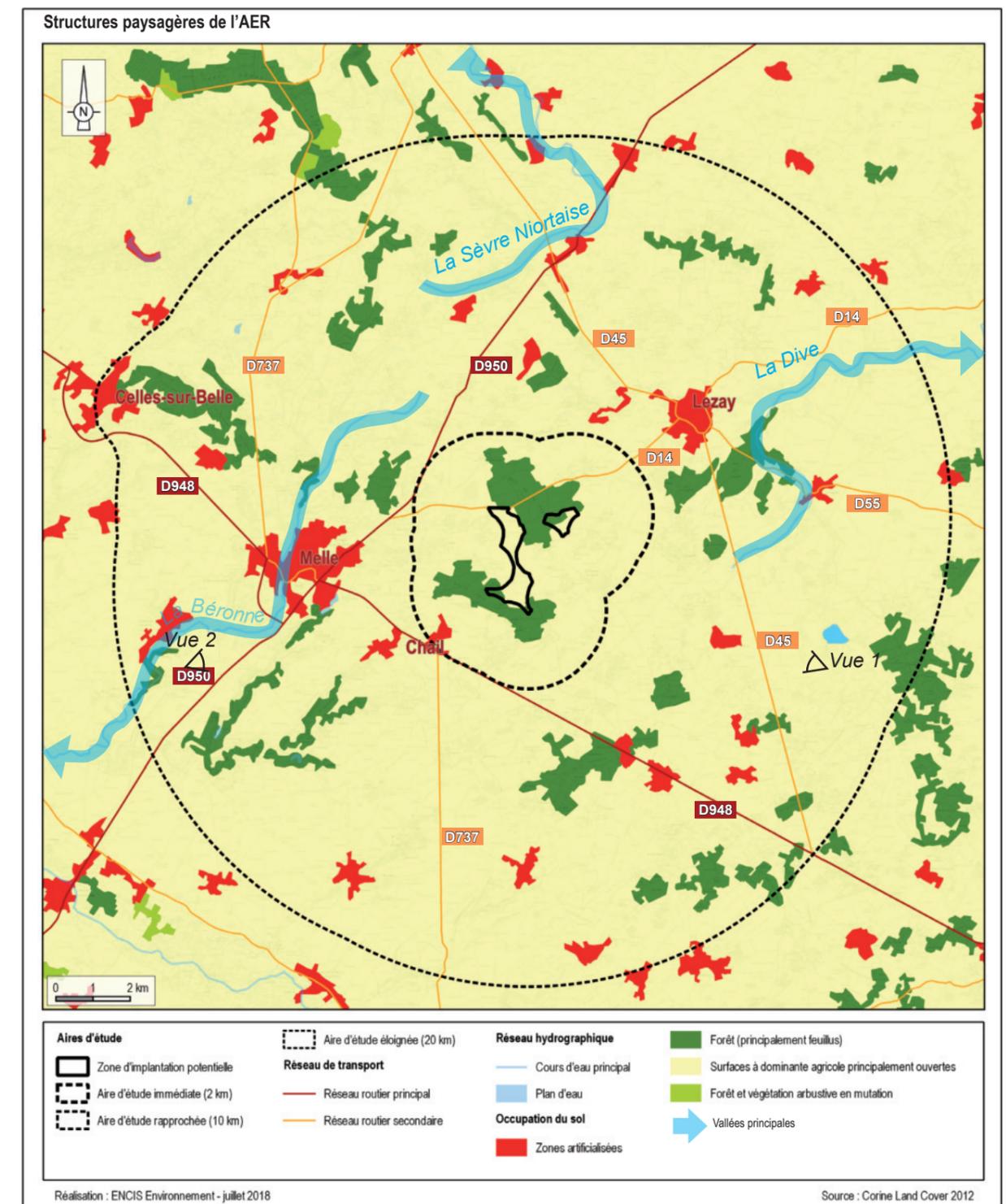
L'aire d'étude rapprochée (AER) pertinente pour cette analyse est de 10 km autour de la ZIP.

#### 3.3.1 L'analyse des structures paysagères

Le guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens (actualisations 2010 et 2016) définit les structures paysagères comme telles : « Les structures paysagères correspondent à des systèmes formés par des objets, éléments matériels du territoire considéré, les interrelations, matérielles ou immatérielles, qui les lient, et/ou leur perception par les populations. Ces structures paysagères constituent les traits caractéristiques d'un paysage : il s'agit par exemple de la configuration du relief, des haies, des masses végétales, etc. Elles participent au premier chef à l'identification et la caractérisation d'un paysage. ».

Le paysage de l'AER est principalement composé de parcelles agricoles (cultures), entre lesquelles s'intercalent des boisements de taille moyenne. Les principales lignes de force de ces paysages sont les vallées principales (La Sèvre Niortaise au nord, la Béronne à l'ouest et la Dive à l'est), cependant peu marquées d'un point de vue topographique.

Les lieux de vie sont répartis sur le territoire, avec Melle comme ville principale à cette échelle, implantée dans la vallée de la Béronne.



Carte 15 : Structures paysagères de l'AER.